

Maitre d'ouvrage : JORIS IDE ATLANTIQUE SAS
 CBI POITOU
 Boulevard de Nantes _ Alpha Parc Ouest
 79 300 BRESSUIRE
 Représentant : M. Jean-François LE DUC




JORISIDE

THE STEEL FUTURE

SITE DE PRODUCTION JORISIDE DE BEAUGENCY
 Rue de la Pointe Maubinée (D918) _ 45190 BEAUGENCY



Notice sécurité ERT

Architectes	Ingénierie VRD	Ingénierie thermique	Ingénierie Environnementale/ICPE
LS. archi- tectes associés	 CAUROS Ingénierie & Aménagement	 MANERGY	 anteagroup

SOMMAIRE

1	DONNÉES DE L'OPERATION	2
2	PRÉSENTATION DU PROJET.....	3
3	SÉCURITÉ CONTRE L'INCENDIE.....	3
4	REFERENTIELS REGLEMENTAIRES	4
5	EFFECTIFS.....	4
1	ACCES DES ENGINS DE SECOURS.....	4
6	ISOLEMENT / STRUCTURE / ENVELOPPE / DISTRIBUTION INTERIEURE	5
7	LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS.....	5
8	CONDUITS ET GAINES	6
9	DEGAGEMENTS	6
10	DESENFUMAGE	6
11	CHAUFFAGE / VENTILATION.....	6
12	GAZ COMBUSTIBLE	6
13	ELECTRICITE / ECLAIRAGE.....	6
14	SPRINKLAGE.....	6
15	STOCKAGE	6
16	MOYENS DE SECOURS / ALARME.....	7
17	ENGAGEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE.....	7

1 DONNÉES DE L'OPERATION

1.1 Désignation de l'opération

Nom de l'opération : SITE DE PRODUCTION JORISIDE DE BEAUGENCY (45)
Nature des travaux : construction neuve
Adresse des travaux : Rue de la Pointe Maubinée – 45190 BEAUGENCY
Type de construction : Bâtiments industriels et tertiaires (ERT)

1.2 Désignation des acteurs

Maître d'ouvrage :

JORISIDE
THE STEEL FUTURE
JORIS IDE ATLANTIQUE SAS

Architectes :

LS.architectes
associés

Bureau d'étude VRD :



CAUROS

Bureau d'étude THERMIQUE :



Bureau d'étude ICPE :



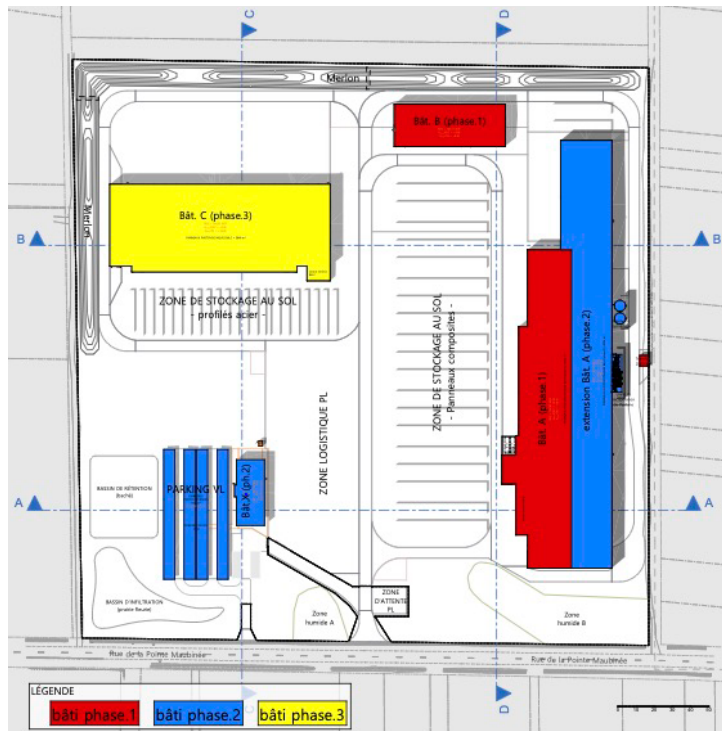
2 PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet vise à la création d'un site de production de profilés métalliques de vêtements du bâtiment, comprenant des ateliers et des bureaux pour l'entreprise JORIS IDE. Entreprise dont l'activité principale est le profilage du métal à froid par formage ou pliage pour la fabrication de profils de toitures et de bardages. L'entreprise fait partie du groupe international et leader mondial Kingspan et emploie plus de 1200 salariés à travers l'Europe.

La construction sera réalisée en 3 phases de travaux successives :

1. Construction d'une première ligne de fabrication de panneaux sandwich et d'un petit bâtiment logistique (mise en service prévisionnelle : ...)
2. Construction d'une seconde ligne de panneaux sandwich et d'un bâtiment de bureaux (mise en service prévisionnelle : ...)
3. Construction d'une ligne de fabrication de profils bac sec (mise en service prévisionnelle : ...)

Chacune de ces 3 phases est accompagnée du traitement VRD et paysager correspondant.



Plan de repérage et de phasage des constructions

Tous les bâtiments sont édifiés sur le même principe même principe constructif, à savoir :

- Dallage en plancher bas du RDC
- Ossature verticale et horizontale en charpente métallique
- Façade en panneau sandwich isolé
- Menuiserie aluminium
- Porte sectionnelle isolée
- Plancher intermédiaire en béton
- Couverture en panneau sandwich isolé avec voute éclairante à désenfumage intégré

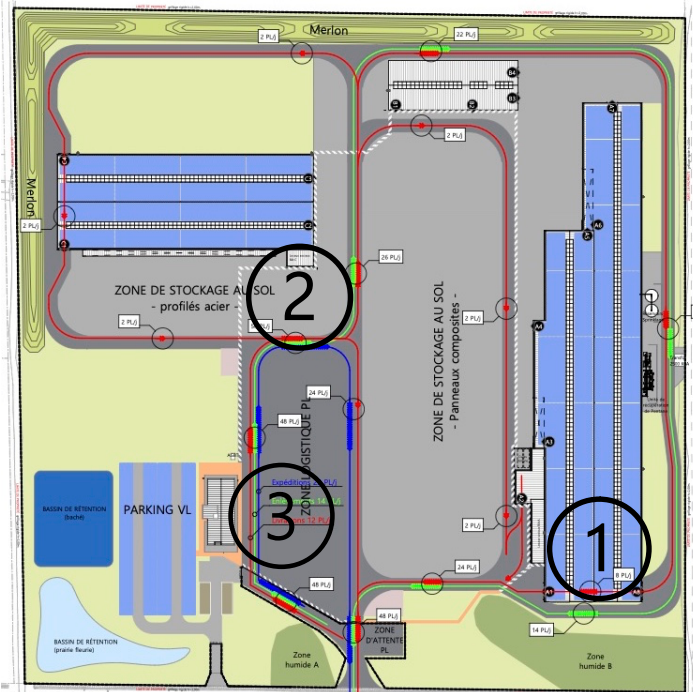
3 SÉCURITÉ CONTRE L'INCENDIE

Les bâtiments et les locaux sont conçus et réalisés de manière à permettre en cas de sinistre :

1. L'évacuation rapide de la totalité des occupants ou leur évacuation différée, lorsque celle-ci est rendue nécessaire, dans des conditions de sécurité maximale ; »
2. L'accès de l'extérieur et l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie ;
3. La limitation de la propagation de l'incendie à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

Les halles de fabrication (phase 1, 2 et 3) ne comportent pas d'étage. La charpente métallique est visible en tout point du Rez-de-chaussée et la hauteur maximale est de 9,3m.

1. Les locaux sociaux du bât. A sont disposés sur 2 niveaux, l'escalier intérieur n'est pas cloisonné et dispose d'un système de désenfumage de 1m² de SU.
2. Les Locaux sociaux du bât C s'étendent en simple rez-de-chaussée.
3. Les bureaux sont conçus sur deux niveaux, le plancher haut est à moins de huit mètres.



Repérage des locaux administratifs et sociaux.

Les bâtiments et locaux sont conçus ou aménagés de manière à respecter les dispositions relatives aux moyens de prévention et de lutte contre l'incendie prévues aux articles R. 4227-28 à R. 4227-41

4 REFERENTIELS REGLEMENTAIRES

Le bâtiment relève des exigences :
du **code du travail**

des exigences visant les **ICPE** - selon l'étude de danger du **BET ANTEA** (voir annexes). Statut ICPE : **Enregistrement**.

5 EFFECTIFS

Il convient de distinguer les effectifs par bâtiment et par activité. Hormis le bâtiment de stockage «bât. B phase 2» les autres constructions reçoivent des travailleurs en permanence et sont donc pourvus de locaux sociaux et administratifs. Le fonctionnement de l'usine est basé sur des horaires en 3x8, nous avons donc retenu les effectifs simultanés au changement de poste, à savoir :

- Le bâtiment de production « bât. A phase 1 et 2 » est en mesure de recevoir un pic d'effectif à 55 travailleurs.
- Le bâtiment « C phase 3 » peut accueillir jusqu'à 22 travailleurs.
- Les bureaux « phase 2 » ne sont pas soumis aux postes en horaires décalés mais peuvent recevoir 31 personnels administratifs simultanément.

Ainsi l'effectif de pointe accueilli sur site est de 108 travailleurs aux horaires de changement de poste. En fonctionnement normal, l'effectif maximum sur site en cours de production est de 61 personnes.

1 ACCES DES ENGIN DE SECOURS

Le site est facilement accessible par les voies situées sur le domaine public (Rue de la pointe Maubinée) puis par les voies situées sur le site. Chaque bâtiment est au moins accessible par une façade. Le site est naturellement adapté au passage des poids lourds, les voies sont donc facilement empruntables par les engins de secours et sont balisées. L'accès au site par les engins se fera par les mêmes accès que les véhicules lourds. La conception générale du projet tend à rendre toutes les façades accessibles aux engins de lutte contre l'incendie (voir « PC.02 PLAN DE MASSE »).

Le site n'étant pas desservi par des BI situés à moins de 200m, nous avons donc retenu une alimentation autonome du site en eau de défense incendie par des bâches à eau judicieusement réparties sur la parcelle :

1. A droite de l'entrée derrière l'attente PL : **1 bâche de 360m³**
2. Au fond du site à gauche du bâtiment stockage : **1 bâche de 360m³**
3. Au centre du site face au stockage des profils acier : **1 bâche de 300m³**

Nous avons prévu, pour chacune de ces bâches une aire de stationnement de 8m x 8m pour stationner 2 engins d'intervention. Chaque poste est munie de 3 prises de 100mm avec vanne à volant ¼ de tour sur la bâche ou ligne avec col de cygne ou poteau d'aspiration bleu. 2 de ces prises seront espacées de 50cm (ou 1 poteau bleu DN 150) dans l'axe d'un emplacement, la 3^{ème} prise ou (poteau bleu DN100) dans l'axe du second emplacement.

6.2 Structure

La structure porteuse principale sera en charpente métallique (poteaux/poutres) sans tenue au feu particulière, dans les parties halles de production. Des locaux présentant des risques particuliers d'incendie existent dans les bâtiments, une conception adaptée ou un traitement en stabilité au feu adapté des structures est prévu pour garantir les conditions d'isolement exigées. Le plancher de l'étage sera constitué d'un bac collaborant acier et béton posé sur ossature métallique.

6.3 Enveloppe des bâtiments

Elle sera métallique (bardage double peau en façade ou panneaux sandwichs / couverture en panneaux sandwichs). Le comportement au feu sera adapté aux exigences ICPE

6.4 Distribution intérieure

Sans objet / pas de tenue au feu exigible pour le cloisonnement sauf pour les locaux à risques (voir ci-après)

7 LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

Les locaux précisés ci-après, sont prévus isolés en degré Coupe-feu 2 h (REI 120) de la zone de production ou des autres locaux et de leur environnement extérieur. Il s'agit des locaux :

Dans la halle de fabrication des panneaux sandwichs :

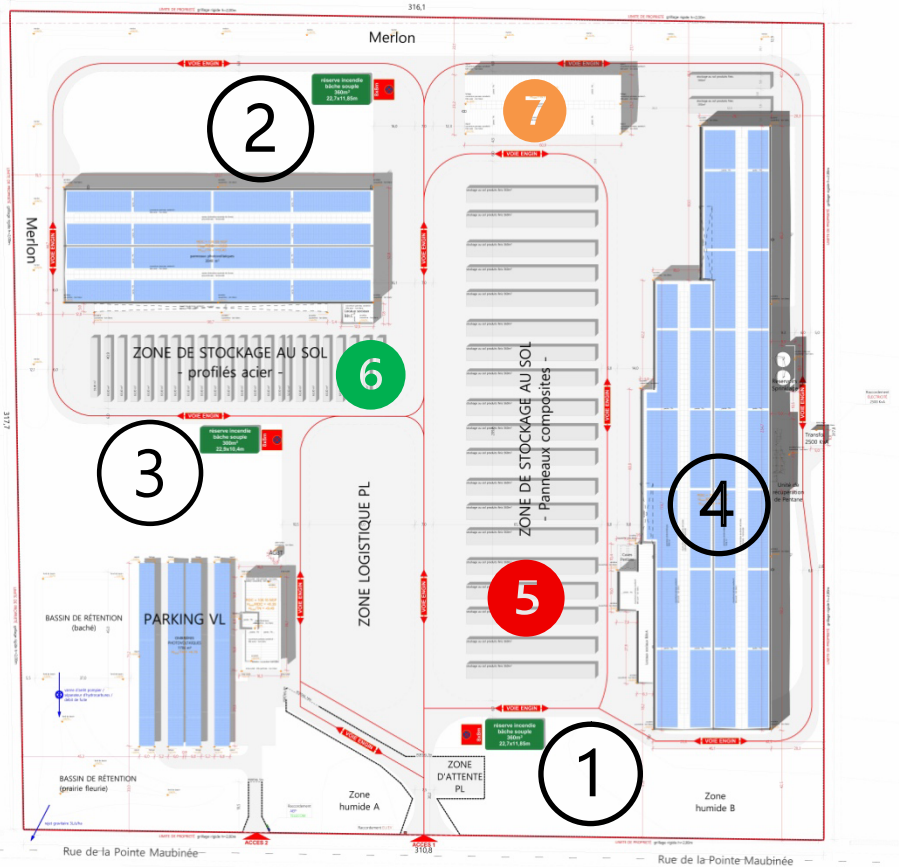
- Cuves produit - murs coupe-feu 2h (EI120)
- Local Technique - murs coupe-feu 2 h (EI 120)
- Zone de dépotage - murs coupe-feu 2 h (EI 120)

La porte intégrée dans le mur séparatif du local Cuves, ne débouchant pas sur l'extérieur, sera prévues Coupe-feu 2 h (EI120) avec Ferme porte. La zone de dépotage sera aussi doté d'un ouvrage horizontal en plancher haut (plancher BA ou plafond) de degré coupe-feu 2 h (EI120)

Autres points : Afin de préserver les locaux annexes (logistique / vestiaires / Labo + zone à l'étage) du risque incendie et de créer une zone refuge, un mur coupe-feu 2 h (EI 120) sera prévu entre ces locaux et la zone de production. (Mur dépassant de 1 m au-delà du local logistique. Les portes intégrées de ce mur débouchant sur la zone de production, seront prévues Coupe-feu 1 h30 (EI90) avec Ferme porte.

Dans le bâtiment de stockage des consommable :

Ce bâtiments est constitué de trois secteurs, stockage de produits d'emballage, atelier de maintenance et parc de recharge des Clarcks. Il n'y a pas de communication prévue entre ces fonctions. Chaque local est séparé de son voisin par un mur coupe-feu 2h (EI120). L'enveloppe générale du bâtiment est prévue



Repérage des bâches et aires de station Vi.

6 ISOLEMENT / STRUCTURE / ENVELOPPE / DISTRIBUTION INTERIEURE

6.1 Isolement aux tiers

Selon l'étude de danger ANTEA et selon plan de masse Architecte aucun bâtiment n'est situés à moins de 20 m d'une limite de propriété et le tiers le plus proche est situé à plus de 35 m de la limite sud, soit à plus de 50m du premier bâtiment.

8 CONDUITS ET GAINES

8.1 Locaux à risques particuliers :

Les conduits prenant naissance dans les locaux à risques particuliers et traversant les parois d'isolement au feu seront soigneusement calfeutrés afin de restituer le degré coupe-feu de la paroi traversée.

9 DEGAGEMENTS

Il sera prévu des issues judicieusement réparties afin de permettre une évacuation rapide. Chaque dégagement a une largeur minimale de passage proportionnée au nombre total de personnes appelées à l'emprunter et sera en tout temps libres de tous obstacles. Aucune circulation des locaux sociaux ou administratif ne mesure pas moins de 140 cm de large.

10 DESENFUMAGE

10.1 Les bureaux

Il s'agit d'un bâtiment de type R+1 avec plancher à moins de huit mètres et escalier intérieur non cloisonné, l'effectif de personnel accueilli est de 31 personnes. Ils disposent d'un dispositif de désenfumage de 1m² de SU au-dessus de la cage d'escalier.

Chaque ateliers de fabrication disposent de dispositif de désenfumage localisé dans la voute éclairante située au faitage de chaque halles.

10.2 Zone Production :

Chaque ateliers de fabrication disposent de dispositif de désenfumage localisé dans la voute éclairante située au faitage de chaque halle. Ce dispositifs d'évacuation des fumées, certifiées conformes à la norme NF EN 12-101-2 – Ils seront dimensionnés selon les exigences ICPE (2% en SUE)

Des cantons mesurant moins de 1600 m² de moins de 60 m de longueur seront prévus – Les écrans de cantonnement seront conformes aux exigences de la norme NF EN 12 101-1 – ils seront classés DH 30 (Classe de résistance au feu équivalente à SF 1/4 h). Les commandes de désenfumage seront placées à proximité des accès et il en sera prévue une par canton.

Local Cuves :

Il sera prévu des dispositifs d'évacuation des fumées en façade, certifiées conformes à la norme NF EN 12-101-2 – Ils seront dimensionnés selon les exigences ICPE (2% en SUE) La commande de désenfumage sera placée à proximité de l'accès

Escalier (accès en étage aux locaux Vestiaires / Logistique de la halle de fabrication de panneaux sandwichs) :

Il sera prévu un dispositif d'évacuation des fumées en façade ou en toiture, certifiées conformes à la norme NF EN 12-101-2 – La surface prévue sera de 1 m² (en SGO) La commande de désenfumage sera placée à proximité de l'accès au Rez-de-chaussée

11 CHAUFFAGE / VENTILATION

Absence de Chauffage sauf pour les locaux sociaux et bureaux (par convecteurs électriques ou ventilo-convecteurs associés avec pompe à chaleur) VMC dans les zones vestiaires et ventilation spécifique pour la zone Process – selon besoins process et exigences ICPE

12 GAZ COMBUSTIBLE

Sans objet.

13 ELECTRICITE / ECLAIRAGE

Respect de la norme NF C 15-100

Analyse de risque Foudre et Étude technique Foudre / Protection Foudre selon besoin

Installations Photovoltaïques en toiture - respect des prescriptions du guide UTE C 15-712-1 / cheminement des réseaux DC en extérieur / coupure d'urgence à proximité de la coupure générale bâtiment

Balisage des cheminements et des issues de secours par blocs autonomes.

14 SPRINKLAGE

Pour ce qui est de la défense incendie, nous avons prévu dans la phase 2 un sprinklage de 360m³ pour couvrir les 2 travées que constitueront ce « grand » bâtiment (Repère 4 sur plan ci-contre). En prenant en compte ce point, l'étude D9a établie par ANTEA group, fait ressortir un besoin en eau de 510 m³/h (voir annexe au PC).

15 STOCKAGE

Il y a trois zones de stockage sur le site :

- La première zone de stockage est le parc de produits finis principalement composée de panneau sandwich. (Repère 5 sur plan ci-contre).

- La zone de stockage des produits acier (non inflammable) (Repère 6 sur plan ci-contre).
- Le stockage des produits d'emballage dans le bâtiment B (Repère 7 sur plan ci-contre).

Toutes ces zones de stockage sont accessibles par engins de secours sur leurs 4 faces et les aires d'intervention (Bâches + stationnement) sont positionnées à proximité.

16 MOYENS DE SECOURS / ALARME

Comme précisé plus haut il n'y pas de bouche incendie à proximité sur le domaine public pour le moment (réseau en cours de déploiement à la date de dépôt du PC). Nous avons donc opté pour installer des bâches à eau sur le site.

Les bâtiments seront équipés d'extincteurs portatifs à eau pulvérisée et appropriés aux risques, placés à proximité des sorties et en complément, à proximité des zones à risques / Et moins de 15 m pour atteindre un extincteur

Des extincteurs appropriés aux risques électriques type CO₂, seront mie en place à proximité des armoires électriques.

L'alerte sera donnée par ligne de téléphone urbain

Affichage des plans et des consignes de sécurité à chaque bâtiment

Alarme incendie type 4 au moins

Un déclencheur manuel sera disposé au droit de chaque issue

Un déclencheur manuel sera aussi prévu dans la zone en l'étage, à proximité des escaliers.

L'action sur un déclencheur d'alarme produira sans temporisation le déclenchement de l'alarme générale du site, l'alarme sera sonore mais aussi lumineuse dans les zones de production (zone bruyante) et dans les locaux où une personne seule peut séjourner. (pour personne mal entendant)

NOTA : De la détection automatique incendie est prévue (dans la zone Process : SPRINKLAGE) en complément sans imposer la mise en place d'une alarme de type 1, sur l'ensemble de l'établissement.

Des reports d'exploitation sont aussi envisagés (Ils seraient à implanter dans un ou des locaux dédiés à la surveillance incendie dans le bâtiment bureaux)

17 ENGAGEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les mesures énoncées dans le présent document et les exigences réglementaires et normatives applicables au projet. Il a par ailleurs missionné :

- un BET spécialisé pour le conseiller sur les exigences réglementaires ICPE à prendre en compte et établir l'étude de danger (Société ANTEA)
- un organisme de contrôle pour l'accompagner dans la réalisation de son projet / Missions de contrôle technique confiées : L + STI +ENV (Société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France)

Le maître d'ouvrage

(Cachet de la Société / Nom - Prénom du représentant / Date / Signature)

Le Maître d'Œuvre,

Je soussigné, M. Kevyn Simon architecte

Date : 28/07/2025

Signature :

